

Conférence de la JBM - Mercredi le 5 décembre 2018

Le CAIJ a trouvé des documents susceptibles de vous intéresser sur le sujet de la conférence : La connaissance d'office : mode de preuve et reflet de la société, par L'honorable Guy Cournoyer et Maître Marie-Hélène Beaudoin.

Doctrine en version électronique

- Côté, Luc et Catherine Dubé-Caillé, « <u>La connaissance d'office et la spécialisation de la Commission des lésions professionnelles : de la théorie à la pratique</u> » dans École du Barreau du Québec. Service de la formation continue, *Les développements récents en droit de la santé et sécurité au travail 2013*, vol 360, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2013, 165 (CAIJ).
- 2. Ducharme, Léo, <u>Précis de la preuve</u>, 6e éd, Montréal, Wilson & Lafleur, 2005 aux para 74 et s (CAIJ).
- 3. Reynolds, Stéphane et Monique Dupuis, « <u>La preuve à l'instruction</u> » dans École du Barreau du Québec, *Preuve et procédure*, Collection de droit 2017-2018, vol 2, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2017, 369 (CAIJ).

Doctrine en version électronique sur authentification

- 1. Fabien, Claude, « <u>L'utilisation par le juge de ses connaissances personnelles, dans le procès civil</u> » (1987) 66 R du B Can. 433, aux pp 454 et s (HeinOnline).
- 2. Pinard, Danielle, « <u>La notion traditionnelle de connaissance d'office des faits en droit de la preuve</u>» (1997) 31 RJT 87 (HeinOnline).

Questions de recherche documentées

- 1. Que faut-il pour qu'un fait devienne de connaissance judiciaire?, TOPO-002897 (11 septembre 2017) (CAIJ).
- 2. Quelles sont les sources utiles à consulter sur la connaissance d'office en matière de preuve civile?, TOPO-000579 (11 septembre 2017) (CAIJ).
- 3. Quelles sont les sources utiles à consulter sur la connaissance d'office en matière de preuve pénale?, TOPO-000594 (22 août 2018) (CAIJ).
- 4. <u>Un juge peut-il se référer à des connaissances acquises à l'occasion de l'audition d'autres affaires?</u>, TOPO-002005 (30 juillet 2018) (CAIJ).

Doctrine disponible sans frais en bibliothèque

1. Royer, Jean-Claude et Catherine Piché, *La preuve civile*, 5^e éd, Cowansville (Qc), Yvon Blais, 2016, aux pp et 78 et s En bibliothèque KEQ 1126 R891 2016.

Pour plus d'information juridique, consultez le site du CAIJ.